GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°257

STOP EOLIENNES ÇA SUFFIT !

ASSOCIATION EOLIENNE60

L'association Eolienne60 a pour but de Protéger les espaces naturels et leurs écosystèmes, le patrimoine bâti, la qualité des sites et paysages et leur identité culturelle face à l'installation d'éoliennes industrielles. Prévenir les impacts cumulés sur les paysages et la biodiversité, liés au mitage du territoire et à la saturation. Protéger la valeur patrimoniale, le confort de vie et la santé des riverains dans un cadre rural détérioré par le développement de machines de grande taille en densité à proximité des habitations, pour le bénéfice d'intérêts privés au détriment de la collectivité

EN BREF

La décarbonation des usages est une priorité reconnue par tous. Or, le présent projet de PPE interroge et soulève des inquiétudes tant les objectifs et mesures présentés semblent éloignés de ce qui est attendu au plus près du terrain.

Localisée sur un secteur où les éoliennes pullulent l'association Eolienne60 porte un regard critique sur les propositions de la PPE concernant cette source d'énergie.
Notre région des Hauts-de-France, devenue malgré elle un témoin privilégié et une victime de son développement à marche forcéee, attend d'autres réponses qu'un doublement de la puissance installée d'ici 2035 pour se convaincre de la nécessité et des avantages de cette énergie intermittente, encombrante et coûteuse, qui loin de se substituer à d'autres sources émettrices de CO2 se cumule à l'existant déjà décarboné et pose quantité de problèmes non résolus jusqu'à présent.

La PPE nous semble insuffisamment jusitifiée et crédible car elle ne tient pas compte de ce qui se joue dans nos campagnes ni ne répond aux attentes d'une planification coordonnée acceptable au regard des enjeux.

©Alex Potemkin

Une concertation verrouillée par la réglementation

La réelle concertation et l'indispensable débat public restent à ce jour les grands absents d'une politique énergétique ajustée aux territoires. Les convoquer ici ne suffit pas à combler le vide et **relève d'un déni de démocratie**

Avec l'éolien tout est légal, rien n'est légitime
La réglementation est obstinément basée sur la simplification et l'accélération des procédures
Sans changement de la loi l'avis du public et de ses représentants locaux n'aura aucun effet sur les décisions
Or, la loi APER sur laquelle la PPE veut s'adosser, délègue la responsabilité à des élus démunis. Elle ne leur permet pas de réguler et contenir les appétits d'une filière omniprésente et conquérante qui offre à chacun des projets « clé en main » (1 signature suffit) assurant le confort financier aux communes se portant volontaire.
L'**outil de cartographie** n'offre aucune avancée notable ; il **ne donne pas de vision d'ensemble ni ne fixe de cap clairement défini quant à une répartition équitable souhaitée par le territoire**.
Nos élus de villages sont **abandonnés face aux pressions commerciales de la filière.**
A l'échelle des EPCI les motions votées communautairement contre l'éolien ou les demandes d'éloignement des machines aux habitations n'ont aucun effet tangible.

Même le SRADDET régional ne peut légalement afficher son souhait de ne plus voir installer de nouveaux mâts.

Résultat
La région des Hauts-de-France concentre actuellement environ 30 % du parc éolien terrestre national sur son territoire.
Une situation qui ne fait suite à aucune planification préalable, n'est en rien le fait d'une quelconque décision ascendante et se traduit par un état de saturation et d'encerclement avéré pour de multiples communes
Préconisation
Rétablir la confiance du public en respectant ses besoins exprimés et ordonner à minima un **moratoire éolien pour les Hauts-de-France** par souci d'équité entre les territoires

Une gestion du territoire orchestrée par la filière éolienne

Le développement éolien est laissé à l'initiative des développeurs (acteurs privés) via des **projets instruits au cas par cas sans approche coordonnée, ni stratégie applicable et contraignante.** C'est ainsi que les promoteurs allemands, forts de leur politique désastreuse d'Energiewende, ont pu édifier environ les 2/3 du parc éolien français depuis 2015 notamment dans notre région où ils sont toujours à l'affut de nouveaux espaces : Ils **n'hésitent plus à investir des secteurs à enjeux marqués, sans égards pour le patrimoine classé, les paysages remarquables, les zones naturelles ou les sites mémoriels**
Ainsi ce développement ne répond pas à une demande exprimée par les acteurs locaux. Il résulte d'un démarchage intensif et aléatoire de promoteurs qui peuvent soumettre successivement et de manière décorrélée plusieurs projets sur un même secteur **alors même que les premiers ont été refusés par la préfecture et que les services de l'Etat n'ont aucune visibilité sur le devenir des dossiers qu'ils ont instruits**

Résultat

Les refus d'autorisation préfectoraux se multiplient, le plus souvent déboutés par des autorisations juridictionnelles en faveur des recours systématiques des promoteurs. Une justice en défaut d'outils de référence adaptés pour apprécier les impacts sur les paysages ou ceux cumulés sur la faune volante dont nul n'a pu encore mesurer précisément les effets.

Préconisation

Redonner autorité et moyens aux autorités compétentes pour la gestion du territoire, en accord avec les attentes et les besoins de ce territoire

Des objectifs inappropriés

Un quasi-doublement de la puissance installée représente un objectif inimaginable et irréalisable.

La commission d'enquête sénatoriale sur *« la production, la consommation et le prix de l'électricité aux horizons 2025 et 2050 »* pointait en juillet dernier des **objectifs surévalués *« trop élevés par rapport au besoin réel visible »***

Les appels à la sobriété choisie ou contrainte et les aléas climatiques ont produit un effet salutaire pour nos réductions d'émission de CO2 qui participe à la **diminution constante de la consommation nationale d'électricité depuis 10 ans** pour atteindre un niveau historiquement bas en 2023

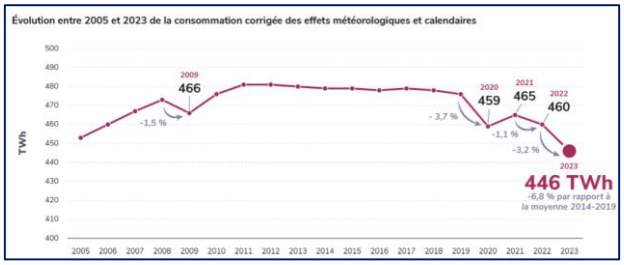

Evolution de la consommation entre 2005 et 2023 - RTE bilan 2023

Résultat

Des décisions politiques regrettables (Fessenheim, Astrid, l'ARENH…) nous ont privées des avantages de notre parc nucléaire qui produisait (produit) une énergie abondante et à bas coût pour nous conduire vers **une situation absurde** : **explosion des prix** pour une électricité largement exportée, **soumission à des règles du jeu insensées** (prix négatifs, risque de black-out)

Préconisation

Un « retour à la normale » avec le redéploiement de notre filière nucléaire grâce à laquelle la France produit d'ores et déjà l'énergie la moins carbonée d'Europe.

Concentrer les efforts sur des mesures à effet bénéfique immédiat : isolation thermique des logements, remplacement des systèmes de chauffage polluants, verdissement des villes, amélioration des modes de transport

Raccordement

Pour avoir laissé développer les parcs éoliens **sans assurer préalablement les possibilités et capacités du réseau, nous avançons ici encore sans visibilité** obligés d'adapter en urgence et à grands frais un réseau dédié **à l'heure où le contribuable français est pris à la gorge par une dette publique astronomique.** Or la PPE n'offre pas de perspective raisonnée pour l'adaptation du réseau aux ENr intermittentes disséminées sur notre territoire.

Résultat

Les gestionnaires de réseaux sont incapables de répondre aux demandes croissantes de raccordement aboutissant à une **saturation des postes source** qui stoppe même la construction de parcs autorisés administrativement

Préconisation

Urgence de revoir à la baisse les objectifs de développement des coûteuses ENR intermittentes qui nécessitent un redimensionnement du réseau à charge du contribuable au lieu de concentrer nos moyens sur le nucléaire

La non-acceptabilité, point de blocage

Correctement interrogés, les français ne réclament pas d'éoliennes. **Leur non-acceptabilité** reste donc un frein…contré par le déni entretenu par la filière, sondages maison à l'appui

Pour preuve les objectifs fixés par la PPE 2 ne sont pas atteints **tant les contentieux se multiplient**.
Une politique énergétique ambitieuse ne peut se construire durablement en opposition avec la volonté et les besoins de la population.

Contradictions et incohérences de la PPE

Méthode

La politique de gribouille qui a prévalue ces dernières décennies s'est traduite par une fâcheuse tendance à inverser les priorités.
Avec en premier lieu une accélération des ENR dont la pertinence du « retard » reste à justifier, puis une accélération du nucléaire, pour terminer à l'inverse du bon sens par la présente et attendue PPE. Loin de rassurer, les **méthodes déployées ne sont guère convaincantes et font douter de la maîtrise du sujet par nos décideurs.**
La PPE envisage un quasi doublement de la puissance sans préciser comment elle pourra assurer concrètement sa répartition ni donner un plan d'implantation à l'échelle nationale qui tienne compte de l'existant.
Les rares mesures proposées ne répondent pas à cette question
Rien concernant :
Prise en considération des dommages sur les paysages et sites patrimoniaux ; l'évocation d'une *« bonne intégration dans les paysages »* **promet de ne rien changer à la situation actuelle**
Limitation en nombre et densité de mâts sur un même secteur
Révision de la distance de 500 m aux habitations selon la taille exponentielle des machines.
Coût et impacts des raccordements sur l'environnement, préoccupation de la MRAE dans ses avis sur projets
Prise en compte des effets sanitaires constatés sur les élevages, suspectés mais non étudiés chez l'homme et
Mise aux normes AFNOR des mesures acoustiques

Environnement

Les objectifs de la PPE sont incompatibles avec la préservation de la biodiversité en cours d'effondrement.
Par son silence sur les impacts causés par l'éolien et le photovoltaïque au sol la PPE prend arbitrairement parti pour la cause des industriels dont l'usage du protocole ERC est incapable de justifier de manière probante les impacts de leurs machines sur la faune volante :
Les **impacts des éoliennes sur l'avifaune et les chiroptères** (espèces migratrices surtout) sont à ce jour peu mesurés et insuffisamment documentés.
https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-DREAL-lance-une-etude-sur-les-effets-cumules-eolien
Or la loi APER exonère la filière éolienne de ses obligations via une « RIIPM » **: Exit les dérogations espèces protégées jusqu'en 2050 ?**

Préconisation

La France se doit de montrer l'exemple en matière de protection de la biodiversité et se démarquer des textes européens si nécessaire pour conserver et valoriser son patrimoine vivant, alors même qu'elle est déjà exemplaire en matière de production d'énergie décarbonée et largement exportatrice de son électricité nucléaire.

Contradiction sociale, économique

Depuis 2018 les efforts de **contournement des problèmes par des solutions contraignantes et financières ne répondent pas aux problèmes existentiels de nombreux français**
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/DP_Groupe_Travail_eolien_2018.pdf
Ils constatent au quotidien la **hausse continue de leur facture d'électricité** (la guerre en Ukraine a bon dos), **la dégradation de leur cadre de vie** par la présence de machines sous leurs fenêtres (légal), **déplorent la pollution lumineuse grandissante** (réglementaire), les nuisances sonores (normées), **la dévalorisation de leur bien immobilier** (sous contrôle de l'ADEME), **l'absence d'emplois** dans nos petits villages, **les dissentions entre voisins**

A l'heure où se multiplient fermetures d'entreprises il n'existe pas de lien **entre le nombre d'éoliennes terrestres installées et le nombre d'emplois pérennes**
La « 1ère région éolienne » est ainsi loin d'être en tête des emplois procurés par la filière
https://www.france-renouvelables.fr/etudes-et-publications/observatoire-de-leolien-2023/

Conclusion

Différents rapports de la cour des comptes, de commissions sénatoriales ou parlementaires, d'organismes reconnus pour leurs expertises multiplient réserves et critiques sur le bien-fondé et l'efficacité des différentes politiques énergétiques menées par la France depuis plusieurs décennies.

Depuis notre territoire, nous constatons et subissons les multiples dégâts provoqués par le développement à marche forcée de l'éolien terrestre, que la PPE3 prévoit pourtant de poursuivre.

Au nom des riverains, l'association Eolienne60 demande aux décideurs de reconsidérer leur feuille de route, de construire une stratégie cohérente et de proposer une vision acceptable pour les français.